

Visa du Chef de service :

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

MINISTERE DE L' EDUCATION NATIONALE
ET DE L' INSTRUCTION CIVIQUE

OFFICE DES EXAMENS ET CONCOURS

ATTESTATION D'ADMISSION

N° 14 / 04

Copie Certifiée Conforme
à l'Original Présenté ce Jour
Libreville, le 25.11.2015
LE DIRECTEUR ADJOINT DES EXAMENS
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le Directeur de l'Office des Examens et Concours atteste que : **A M B I A - A M B I A** **Gildas**
Né(e) le(ou vers) : **26 juin 1982** à : **Libreville**
a été déclaré (e) admis (e) à l'examen du :

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE INDUSTRIELLE

Option : **Menuiserie de Bâtiment**

Session de : **2004**

Centre de : **Tchidanga**

N.B. Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire original de tout Diplôme ou Attestation.
Il est donc conseillé au titulaire d'en faire, des photocopies et de les faire
certifier conformes à l'original par les services compétents de l'Office des Examens et
Concours.

Libreville, le 07 NOV 2008
LE DIRECTEUR ADJOINT DES EXAMENS
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
Georges DANIEL